

BIBLIOGRAPHIE

- ARMSTRONG, E.A. (1947) : *Bird display and behaviour* (Oxford Univ. Press, New York, 431 p.).
- BOWLES, J.H. (1925) : voir G.M. ALLEN : *Birds and their Attributes* (London).
- CHANCE, E. (1922) : *The Cuckoo's Secret* (London).
- DELVINGT, W. (1962) : voir NEF (1962).
- KLUYVER, H.N. (1933) : Bijdrage tot de biologie en de ecologie van den spreeuw (*Sturnus v. vulgaris* L.) gedurende zijn voortplantingstijd. *Versl. en Meded. Plantenziektenk. Dienst*, 69 : 1-145.
- NEF, L. (1962) : Journée d'études sur l'emploi de nichoirs en Ornithologie. Annexe : destruction de pontes après visites des nichoirs et captures de la femelle. *Le Gerfaut*, 52 : 29-53.
- VERHEYEN, R.F. (1968-1969) : Bijdrage tot de ethologie en de ecologie van de Spreeuw, *Sturnus v. vulgaris* L., gedurende de voortplantingsperiode. (Thèse de doctorat à l'Université de l'Etat de Gand, 344 p., 86 fig. et 69 tabl.).
- WILSON (1907) : voir ARMSTRONG (1947).

LA PROTECTION DES OISEAUX EN BELGIQUE. LEGISLATION DANS LE PASSE ET LE PRESENT. PHILOSOPHIE DE LA PROTECTION.

par R. ARNHEM (*)

Résumé

L'évolution de la réglementation sur les oiseaux insectivores et la tenderie depuis 1902 et après l'entrée en vigueur de la Convention de Paris de 1950, nous montre une lente amélioration des applications de la Loi sur la Chasse de 1882.

Les progrès en matière de protection de notre Avifaune ont été plus tangibles depuis ces 25 dernières années. Il faut y voir une prise de conscience internationale plus aiguë des problèmes communautaires suite aux mutations économiques, sociologiques et politiques profondes qui définissent notre époque.

L'opinion de la masse acquiert de plus en plus d'importance. Aussi, les « arguments sentimentaux ou scientifiques », pris isolément, tout en gardant leurs mérites et leur nécessité, font place à un nouvel argument de poids qui se nomme « pression politique ».

Il est donc urgent de faire table rase du « cloisonnement des moyens » mis en œuvre en matière de protection. Chacun d'entre nous et chacune de nos Associations ornithologiques ou de naturalistes se préoccupant principalement de l'étude de l'oiseau dans son milieu ou de la sauvegarde de ce milieu, est appelé, au plus tôt, à sortir de son sublime isolement afin d'appuyer toute initiative, d'où qu'elle vienne, pouvant renforcer, par le biais de l'opinion publique, l'aide que nous demandons tous, publiquement ou en notre for intérieur, aux pouvoirs politiques du pays.

(*) Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux, 8, Durentijdele, Brasschaat (Anvers), Belgique.